



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mercredi 22 juin 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Johann DUPUIS et crts « Stop à la municipalisation rampante de l'animation socioculturelle lausannoise et à la maltraitance de son personnel » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

les résolutions de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à préserver tous les emplois actuels liés au centre des Bossons, y compris ceux du personnel administratif et du personnel d'intendance. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à maintenir dans sa totalité la subvention du centre socioculturel des Bossons à la FASL. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité revoie sa gestion de la convention qui la lie à la FASL afin de favoriser la coopération, un dialogue apaisé, ainsi qu'une cohérence entre moyens alloués et exigences posées dans le but de protéger la santé du personnel. »

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui soumette, avant toute forme de municipalisation et dans un délai de 6 mois, un rapport-préavis détaillant la politique qu'elle souhaite mener concernant l'animation socioculturelle lausannoise et analysant de manière sérieuse et détaillée :

- les manières d'améliorer et de pacifier la gouvernance de l'animation socioculturelle lausannoise ;
- l'allocation optimum des ressources afin d'améliorer la qualité des prestations
- une analyse précise des objectifs recherchés ainsi que des coûts impliqués par une éventuelle municipalisation

et la résolution de M. Ilias Panchard, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité commande une étude faite par des professionnel-le-s du domaine portant notamment sur les besoins financiers et humains actuels et futurs de l'animation socioculturelle en lien avec le développement urbain de Lausanne, la gouvernance, les spécificités de chaque quartier aussi dans une approche intercommunale, et la rende publique, par exemple, dans le prochain rapport-préavis soumis au Conseil communal. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mercredi vingt-deux juin deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :